SOCIETÉ CIVILE ET RÉSEAUX SOCIAUX



04 LA SOCIETÉ CIVILE : CODE DE **CONDUITE DES MÉDIAS SOCIAUX**

SOMMAIRE

#DEFYHATENOW: CODE DE CONDUITE DES RÉSEAUX SOCIAUX

LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE

LA POLITIQUE INTERNATIONALE ET L'INCLUSION DES FEMMES

LES INSTRUMENTS JURIDIQUES DES GOUVERNEMENTS AFRICAINS POUR LUTTER CONTRE LA CYBERINTIMIDATION

MODULE EN LIGNE: AMOUR ET SAVOIR-FAIRE, COMMENT S'Y PRENDRE?

ETUDE DE CAS : LE LEADERSHIP FEMININ ET L'IMPACT DE LA

CYBERINTIMIDATION

LE RÔLE DES INITIATIVES DE LA SOCIETE CIVILE

LE PANAFRITIVISME

L'ASSOCIATION DES BLOGUEURS DU KENYA(BAKE)

L'ASSOCIATION DES BLOGUEURS DU CAMEROUN (ABC)

PROCHAINES ETAPES: LE RÔLE DES MEDIAS ET DES JOURNALISTES

#DEFYHATENOW | CHAPITRE 4

LA SOCIETÉ CIVILE: CODE DE CONDUITE DES RÉSEAUX SOCIAUX

QUESTIONS A PRENDRE EN COMPTE



Quel est l'impact du harcèlement sexuel des femmes en liane?

Pourquoi l'action et l'éducation de la société civile sontelles importantes?

#DEFYHATENOW RÉSEAUX SOCIAUX ET CODE DE CONDUITE

Notez que dans la plupart des cas, ce que vous écrivez, mettez en lien et consultez en ligne est de l'information publique et est partagée avec tout le monde. On ne fait généralement pas de distinction entre les opinions « privées » et « professionnelles ». Les énoncés, les étiquettes ou d'autres mesures, y compris les commentaires « J'aime » sur Facebook, peuvent être interprétés comme un reflet direct de votre opinion, peu importe le contexte. Ces actions, même si ce n'est pas votre intention, peuvent être prises hors contexte et utilisées contre vous, vos collègues, votre travail, etc.

En acceptant et en adhérant à un ensemble commun de lignes directrices, vous renforcerez votre propre travail d'atténuation des propos haineux et de l'incitation en ligne en aidant à identifier les irrégularités, les canulars ou les façons dont les rumeurs se propagent!

Bien qu'il ne soit ni possible ni souhaitable de « contrôler » l'utilisation des réseaux sociaux, la sensibilisation et l'application stricte de ces directives sont dans votre intérêt personnel et professionnel! Ces directives sont basées sur le document « Journal of Mass Media Ethics » de Shannon A. Bowen (School of Journalism and Mass Communications, University of South Carolina, USA).

Valeurs, missions, buts

Il est important de parler ouvertement du « pourquoi » de notre action. Une campagne sur les réseaux sociaux commence par maitriser nos valeurs et nos objectifs et les avoir à l'esprit alors que nous nous préparons à les partager en ligne. Ca peut nous aider à éviter de partager des publications qui ne reflètent pas ces valeurs, et choisir ce qu'il faut partager et à quel moment pour avoir un impact positif si ce n'est le meilleur sur les réseaux sociaux.

BUTS.

- 1. L'engagement communautaire.
- 2. L'organisation des campagnes de sensibilisation dans des nouveaux milieux communautaires et la diaspora camerounaise
- 3. La construction autour de la marque #UnCamerounSansHaine (engager les gens en ligne/hors-ligne).

FAIRE PREUVE DE TRANSPARENCE

Agir de manière transparente peut empêcher le public d'être induit en erreur sur les intentions ou les explications de votre organisation lorsqu'elle contribue sur les réseaux sociaux. La communication doit être identifiée comme un discours individuel ou un discours au nom d'une organisation. Toutes les personnes aui contribuent au contenu en ligne pour votre organisation doivent être tenues d'identifier toutes les interactions personnelles sur les réseaux sociaux en tant que telles.

Soyez franc si les opinions exprimées sont personnelles. Si vous avez votre propre blog ou un autre site web public, il est judicieux d'utiliser une clause de non-responsabilité comme celle-ci : « Les opinions exprimées sur ce site / blog sont les miennes et ne reflètent pas celles de mon institution ou de ses clients ».

FAIRE PREUVE DE CLARETE ET DE COHERENCE

Publiez des messages clairs. Prenez la responsabilité du contenu que vous publiez. Soyez cohérent dans la manière et le moment où vous postez, car ça permet de renforcer la confiance et la compréhension avec le public qui est un élément clé des relations solides.

VÉRIFIER LES SOURCES ET LES DONNÉES

Soyez toujours crédible; N'UTILISEZ JAMAIS de désinformation, ne partagez ni ne véhiculez de rumeurs encore moins ou répétez des spéculations.

VÉRIFIER VOS FAITS.

Vérifiez les faits sur les informations que vous publiez. Vous devez d'abord vérifier les informations et les rumeurs, puis considérer le contenu de vos messages de manière rationnelle avant de publier. Essayez d'examiner les messages sous tous les angles possibles pour éviter tout malentendu ou mauvaise interprétation.

FAIRE PREUVE DE PRÉCISION.

Les messages doivent être précis, vérifiés et vérifiables. Si vous faites une erreur, assurez-vous de la corrigez rapidement. Il est important de faire référence au commentaire précédent, car même si le commentaire erroné a été supprimé, quelqu'un l'a peut-être enregistré en tant qu'image.

FAIRE PREUVE D'EQUITE ET DE RESPECT

Ne publiez jamais de contenu malveillant, trompeur ou injuste concernant votre organisation, vos collèques, vos concurrents ou d'autres parties prenantes. Ne publiez pas de contenu obscène, diffamatoire, menaçant ou discriminatoire à l'égard de toute personne, individu, marque ou tribu. Ne publiez pas de commentaires que vous ne diriez pas ouvertement à une autre personne et réfléchissez à la façon dont les autres pourraient réagir avant de publier. Si vous répondez aux commentaires que vous considérez comme injustes, soyez toujours précis et professionnel dans votre approche. N'oubliez pas d'être constructif en terme tolérance, d'authenticité, de respect en ligne et hors-ligne.

FAIRE PREUVE DE PROFESSIONALISME.

Toujours agir de façon professionnelle et constructive et faire preuve de bon jugement avant de publier un message. Demeurez poli et respectueux des opinions des autres, surtout lorsque les discussions sont houleuses. . Faites preuve de considération pour la vie privée des autres.

FAIRE PREUVE DE GENTILESSE

Encouragez le bien, œuvrez à établir l'appartenance, l'engagement et la communauté. En suivant cette logique, à chaque publication, votre intention doit refléter la philosophie de l'organisation et les objectifs assignés sur les réseaux sociaux de même que de simples bonnes intentions pacifiques.

SOYEZ INTELLIGENT.

Respecter la propriété intellectuelle des autres, y compris les noms de marque, les slogans et les droits d'auteur. Assurez-vous que vous êtes autorisé à publier des éléments protégés par des droits d'auteur. attribuez correctement l'œuvre au propriétaire des droits d'auteur si nécessaire, et n'utilisez jamais le travail de quelqu'un d'autre comme s'il était le vôtre. Respectez toutes les lois et réglementations: droit d'auteur, propriété intellectuelle, confidentialité et spam lors de la publication sur les réseaux sociaux.

#defyhatenow Social Media Channels twitter: @defyhatenow fb: defyhatenow **Defyhatenow.org**

Lignes directrices pour une utilisation responsable des réseaux sociaux

GUIDE DE CONTENU DES RÉSEAUX SOCIAUX

Chaque tweet, article de blog, publication Facebook ou commentaire, ou réaction doit être:

- · Positif et courtois envers la communauté en ligne.
- · Simple et compréhensible.
- · Encourager la participation à travers des questions ou des appels à l'action.
- · Apolitique / politiquement neutre.
- · Dans un langage correcte et une mise en forme appropriée..
- · Visuellement stimulant (photo, citation ou vidéo).
- · Composé des hashtags (#), des mentions (@nom) et des étiquettes afin de mettre en évidence les sources et les tendances.



LA VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE EN LIGNE

Par Pedmia Shatu Tita

La violence basée sur le genre est un problème de santé mondial et de droits humains qui viole le droit international des droits humains et l'égalité des sexes. C'est également une menace pour la paix durable. La violence basée sur le genre (VBG) sur internet prend de nombreuses formes, notamment le piratage, l'usurpation d'identité, la surveillance, le recrutement de victimes dans des situations violentes et la distribution malveillante de photos et de messages intimes. Il s'agit d'une forme de violence sexiste qui, quoique négligée, est omniprésente, car chaque minute les femmes sont harcelées en ligne dans le monde entier. Cela exacerbe l'exclusion numérique et l'autocensure des femmes. En 2018, un rapport d'Amnesty International sur « La Violence contre les femmes sur Internet » a révélée les statistiques des violences faites aux femmes en ligne et plus précisément sur Twitter.

La politique internationale et l'inclusion du genre

Le service d'assistance aux victimes de violence à l'égard des femmes et des filles (VAWG) donne des conseils techniques en vue d'offrir son expertise en développement social et en gestion afin de s'assurer que l'inclusion des femmes, l'égalité entre les sexes et les droits de l'homme sont au centre du processus de développement et aborde le problème des violences faites aux femmes et aux filles dans le monde

#DefyHateNow Guide pratique pour lutter contre la diffusion des discours haineux en ligne au Cameroun La societé civile: Code de conduite des médias sociaux

entier. Les données du rapport ont été délimitées par l'ampleur de la violence basée sur le genre sur internet et notamment sur les moyens de prévenir. Le dynamisme de l'environnement technologique et les disparités contextuelles des plateformes utilisées dans différents pays attestent de la difficulté d'élaborer et d'évaluer des réponses appropriées aux régions et plateformes multiples. De plus en plus des gouvernements se adoptent des lois pour lutter contre la cyberintimidation. « En octobre 2019, l'Afrique du Sud a adopté une version modifiée de sa loi contre la cybercriminalité comportant des dispositions qui criminalisent, d'une manière spécifique, la pornographie non consentie, vulgairement appelée « Revenge Porn »). Au cours du même mois, il a été annoncé que le Cabinet zimbabwéen avait promulgué un projet de loi qui criminaliserait la cyberintimidation entre autres. Le Ghana a également annoncé l'adoption d'une loi similaire. Les pays africains mènent des actions contre la menace grandissante de la cyberintimidation et d'autres cybercrimes y afférent."

Le harcèlement en ligne : La moitié du monde sur mode silencieux

Selon Michaela Cavanagh, la rédactrice du DW canadien, le harcèlement et l'abus des femmes journalistes en ligne ne renvoient pas seulement aux questions de la sécurité au travail, mais également à la censure. DW Freedom 2019

https://www.dw.com/en/half-the-world-on-mute-the-fight-against-online-harassment/a-51013693

Étant donné que les journalistes travaillent de plus en plus en ligne, nous passons la plupart de notre vie dans ce monde numérique et certaines le considèrent comme un environnement hostile. Une étude de Amnesty International en 2018 (5) a analysé 14 millions de tweets reçus par 778 femmes journalistes et politiques et a constaté qu'en 2017, une femme a été abusée sur Twitter toutes les 30 secondes — avec respectivement 84% et 34% de chances de plus pour les femmes noires et les femmes de couleur d'être harcelées que les femmes blanches (6).

Le Twitter toxique - Amnesty International: Les Violences et Abus contre les Femmes sur Twitter, https://www.amnesty.org/en/latest/research/2018/03/online-violence-against-women-chapter-3/https://www.amnesty.org/en/latest/research/2018/03/online-violence-against-women-chapter-3/

Le directeur de Amnesty Tech, Tanya O'Carroll, désigne l'abus en ligne par ce qu'il est, une forme de censure. En particulier étant donné que Facebook, Twitter et les autres parlent du fait qu'ils sont principalement là pour promouvoir la liberté d'expression. Ils sont très réticents à retirer du contenu malveillant » déclare-t-elle. « Ces plateformes évoquent des conséquences de censure sur la suppression d'un contenu, mais qu'en est-il des conséquences de censure sur ce type de harcèlement ciblé ? Quelles sont les conséquences finales de la réduction au silence des femmes dans ce type de harcèlement très bien orchestré ? Des femmes qui ferment leurs comptes ou n'osent plus partager certaines types du contenu, par exemple, partager d'opinions politiques — ce sont aussi les conséquences de censure » a dit O'Carroll.

Les Femmes journalistes et la Sécurité en ligne

L'UNESCO se mobilise contre le harcèlement à l'endroit des femmes journalistes en ligne parce qu'elles sont victimes d'un taux toujours croissant des menaces et attaques sexistes. Les insultes, l'humiliation en public, l'intimidation, le piratage informatique et le cyberharcèlement sont des pratiques sont des comportements auxquels les femmes journalistes sont systématiquement confrontées sur Internet. Des attaques contre les femmes journalistes constituent une menace évidente non seulement pour leur sécurité et leur bien-être, mais aussi pour la diversité de la presse et la liberté d'expression. En plus de son impact disproportionnée sur les femmes, le harcèlement en ligne se rapproche d'autres types de discriminations multidimensionnelles et entrecroisées dont le racisme, l'homophobie, et la xénophobie. La conférence organisée par l'UNESCO sous le thème, « Se Mobiliser contre le cyberharcèlement en ligne des femmes journalistes - Quelles solutions ? » entend combattre le harcèlement des femmes journalistes en ligne, avec la participation des femmes journalistes éminentes venant du Canada, des Pays-Bas, du Danemark et du Nigeria ; des experts de Twitter, du The Guardian et de Libération ; des procureurs et des avocats qui s'occupent des cas de harcèlement en ligne.

Rencontres amoureuses et Vie intime en ligne au Cameroun

Les cas de violences basées sur le genre en ligne sont manifestement typiques dans le contexte Camerounais où les femmes utilisatrices d'Internet sont victimes de harcèlement soit par le biais de la traque furtive en ligne, des chats et appels vidéo sexuels, des demandes des photos de nu, du piratage informatique, et des menaces d'extorsion. Le cas le plus fréquent, c'est le harcèlement sexuel en ligne. Les gens vont sur Internet pour diverses raisons, et l'amour en est une. Ils y vont en espérant rencontrer soit quelqu'un(e) pour draquer, soit quelqu'un(e) avec qui passer le restant de leur vie. Au Cameroun, Facebook est la plateforme la plus utilisée pour draquer et pour des rencontres amoureuses. Le nombre d'utilisateurs de Facebook au Cameroun en date de novembre 2019 représentait 13.8% de toute sa population. Les hommes constituent la majorité, soit 57,8%. Des personnes âgées de 25 à 34 ans constituent le groupe d'utilisateurs le plus large (1 370 000). La plus grande différence entre les hommes et les femmes s'observe parmi les personnes âgées de 25 à 34 ans, dont les hommes sont majoritaires par 170,000.

Au Cameroun, la tendance c'est de surfer sur Internet à la recherche de belles femmes et filles séduisantes et de les envoyer une demande d'amitié sur Facebook. Si la dame trouve l'homme également séduisant. les deux se lancent dans une causerie et échangent des contacts aboutissant à des discussions, des appels téléphoniques et des SMS sur WhatsApp. Certaines de ces relations deviennent intimes et lorsqu'ils ne peuvent pas satisfaire pleinement leurs désirs ardents d'avoir des rapports sexuels à cause de la distance les séparant, plusieurs couples en ligne se livrent à des rapports sexuels en ligne par l'entremise des appels vidéo ou de partage des photos de nu avec leurs partenaires afin de satisfaire leur appétit sexuel. Si cette relation amoureuse se dégrade, les hommes qui détiennent ces images se lancent dans du chantage afin de contraindre les filles soit à paver une rancon soit de rester dans cette relation. Au Cameroun, on a recensé des cas où des filles ont été menacées et les vidéos de leur nudité ont été divulquées et diffusées en ligne contraignant ainsi plusieurs de ces filles/femmes à à se retirer d'Internet. Les avis sont partagés sur la question de savoir s'il est prudent de partager sa photo de nu en ligne avec son partenaire à cause de la distance.

Les risques du cyberharcèlement

Dans un entretien avec Rosaline Obah Akah, formatrice en matière de paix et de transformation de conflits que la notion de satisfaction sexuelle par l'entremise des vidéos et des photos de nu n'est pas un tabou, notamment en ce qui concerne des couples légalement mariés mais vivant séparés. Elle s'explique : « je pense qu'aucun homme marié vaudrait exposer la nudité de sa femme. Donc je suis plus confortable et je ne vois rien de mauvais s'ils le font. Je décourage énergiquement la pratique où les filles rencontrent les garçons en ligne et s'emballent par les émotions, (jusqu'au point où) elles deviennent trop excitées à partager leur nudité avec eux. Voilà la raison pour laquelle la divulgation de la nudité est grandissante parce qu'ils ne sont pas liés par un engagement conjugal et s'ils leur arrivent de divulguer la nudité de ces filles, cela n'a aucune importance pour eux. C'est le contraire d'un homme marié qui est conscient du fait que divulguer la nudité de sa femme l'affecte aussi ».

Au dernier trimestre de 2019, le Cameroun a connu une augmentation du harcèlement sexuel en ligne, plus particulièrement chez les femmes, étant donné qu'un plus grand nombre de femmes étaient prêtes à partager leurs expériences afin d'éduquer d'autres femmes et dénoncer les auteurs des attaques violentes en ligne. Au cours des mois passés, c'était la tendance pour les hommes de contacter les filles sous prétexte qu'ils étaient en possession de leurs photos de nu et d'exiger de l'argent après négociations sans quoi ses photos de nu seront divulquées. Manifestement, ces images qu'ils divulquent sont manipulées sur Photoshop. Mais la plupart des filles qui ne maitrisent pas la vérification d'image sont prises de panique et envoient de l'argent aux mecs et c'est ainsi qu'elles deviennent apparemment leurs clientes numéro 1, puisque rien ne prouve que les photos ont été détruites après paiement de rançon. Dès qu'ils constatent que vous êtes intelligentes, ils vous bloquent et vont à la recherche d'une prochaine victime.

Je suis une ancienne victime de leur arnaque et suivant sont des captures d'écran des nos chats pendant l'une de leurs tentatives. Juste en un mois, j'ai vécu deux tentatives de telles arnaques manquées

D8









Adeline Ogwe est une ancienne victime de la violence basée sur le genre en ligne. Elle explique, « J'ai été abusée en ligne à maintes reprises. Mon compte a été piraté et utilisé pour divulguer des images pornographiques, les hommes me harcèlent sexuellement en ligne, mais le plus choquant qui m'a contraint à désactiver mon compte pendant trois semaines, c'est le cas d'un homme qui m'a menacé de lui remettre 150 000 F CFA si non, il partagerait des photos nu de moi. J'étais inquiète parce qu'il m'avait déjà envoyé quelques photos de nu portant mon visage. Je ne maîtrise pas trop le numérique, donc je ne pouvais même pas dire si elles étaient fausses, montées par Photoshop ou bien... J'ai passé des jours à réfléchir. C'est vrai que, je partage ma nudité avec mon mari parce qu'il vit à Douala et nous habitons à Bamenda. J'en suis consciente. Il est conducteur de moto-taxi et comme il ne gagnait presque rien à cause de la crise, il a été contraint de se déplacer. C'était le seul moyen par lequel nous pouvions satisfaire nos pulsions sexuelles. Je me suis demandé à un moment si, en lui envoyant les photos, je les avais plutôt envoyées chez quelqu'un d'autres, mais non, ce n'était même pas possible.

J'étais si inquiète qu'à un moment donné, j'ai voulu lui envoyer cet argent parce que je ne voulais pas qu'il ternisse mon image. Je me suis décidé à en parler à un ami qui a bien rigolé en me faisant comprendre qu'il s'agissait d'une arnaque. Je ne l'ai pas cru. J'ai donc tout expliqué à mon pasteur qui l'a appelé et l'avertit des conséquences de ses agissements. L'arnaqueur menaçait de procéder à la divulgation des photos de nu et le pasteur lui a dit de le faire si cela lui rapporterait de l'argent. C'est ainsi que je me suis décidé à désactiver mon compte Facebook et dorénavant, je ne réponds plus aux appels ainsi qu'aux messages entrants de numéros inconnus. »

Il faudrait noter que plusieurs filles ont vécu en silence un tel traumatisme orchestré par ces arnaqueurs qui leur infligent la psychose et la torture mentale. En fin de compte, ces filles ne trouvent aucune raison de rester en ligne et une des conséquences immédiates est la désactivation de leurs comptes comme ça a été le cas d'Ogwe Adeline.

Les Implications juridiques de la violence basée sur le genre au Cameroun

Le Cameroun n'a pas de loi spécifique pour lutter contre la violence basée sur le genre en ligne, mais il existe une loi no 2010/0 12 du 21 Décembre 2010 portant sur la sécurité cybernétique et la cybercriminalité au Cameroun, article 75 {1}. Elle stipule que celui qui enregistre et diffuse à but lucratif par la voie de communications électroniques ou d'un système d'information sans le consentement de l'intéressé, des images portant atteinte à l'intégrité corporelle, est puni d'un emprisonnement de deux (02) à cinq (05) ans et d'une amende de 1 000 000 (un million) à 5 000 000 (cinq millions) F CFA ou de toutes les deux peines. Malheureusement ces coupables ne sont pas encore connus étant donné que c'est quasi-impossible d'arrêter le vrai acteur du crime, puisque certaines d'entre eux piratent les comptes des gens et le propriétaire-même du compte en question pourrait s'avérer innocent. Il est donc très important pour le Gouvernement camerounais de travailler en collaboration avec les entreprises de télécommunications afin d'identifier ces coupables.



LES INSTRUMENTS JURIDIQUES DES GOUVERNEMENTS AFRICAINS POUR LUTTER CONTRE LA CYBERINTIMIDATION

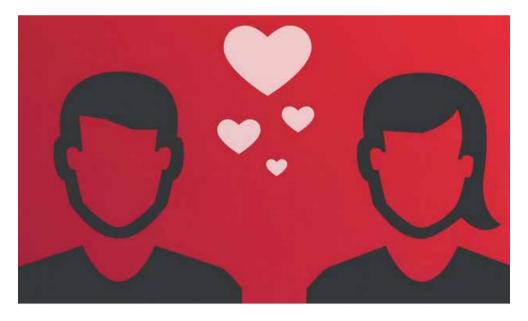
16 novembre. 2019 Par Cyril Zenda

Le Nigeria et la Tanzanie ont tous deux adopté des lois contre la cyberintimidation en 2015, suivi du Botswana et de l'Ouganda en 2017 et ensuite du Kenya en 2018. S'agissant de la Zambie et du Rwanda ainsi que de plusieurs autre pays, ces lois sont toujours en phase d'élaboration. Étant donné que la culture africaine met plus l'accent sur la chasteté féminine, la cyberintimidation - actuellement considérée comme une forme de violence basée sur le genre grandissante - a été identifiée comme une menace sérieuse contre les femmes, y compris leur potentiel du leadership. Selon Koliwe Majama, un expert africain en communication des médias et Internet, explique que la forte augmentation de la violence liée aux technologies contre les femmes et sa normalisation ont fait de l'utilisation d'Internet un problème de genre : « Il est, par nécessité, devenu impératif que les femmes se mettent au premier plan du débat sur la cybersécurité au lieu de s'en remettre uniquement aux gouvernements et au secteur financier / commercial comme c'est le cas dans les forums de gouvernance nationaux et régionaux », a t-il déclaré.

Source: https://www.fairplanet.org/story/hope-for-african-women-as-more-governments-make-laws-tofight-cyber-bullying/



AMOUR ET SAVOIR-FAIRE, COMMENT S'Y PRENDRE?



exercice DW #mediadev en ligne: quiz & vidéo sextorsion https://www.dw.com/en/take-the-media-literacy-quiz/a-46019272



ÉTUDE DE CAS : LE LEADERSHIP FÉMININ ET L'IMPACT DE L'INTIMIDATION EN LIGNE

Par Boitshepo Balozwi

Les femmes qui occupent les postes de responsabilités, plus particulièrement en politique, y compris celles qui aspirent à faire la politique ont été injustement ciblées par la violence en ligne et ont subi le courroux du cyberharcèlement, des menaces et de l'intimidation. Par comparaison à celui fait aux hommes, le cyberharcèlement des femmes en ligne est de par sa nature plus raciale, religieuse et sexuelle. Des femmes politiques à l'échelle internationale et locale à l'instar de Angela Merkel (d'Allemagne), Theresa May (du Royaume-Uni), Hillary Clinton (des États-Unis) et notre propre sœur même Honorable Makgato ont toutes subi le courroux de cette forme d'attaque. Clinton était surnommée, la « Grand-mère en chef », une photo exposant en peu le décolleté de Merkel était au centre d'une attaque en ligne, Makgato était vilipendée pour avoir enfilée des chaussures de sport au cours d'une session parlementaire, « Je me suis faite mal à la cheville et j'ai décidé de porter des chaussures confortables, » a déclaré Makgato. Au Zimbabwe, pendant les élections passées et actuellement contestées, des candidates en quête des sièges au parlement ont été impitoyablement humiliées, éhontées, avilies et confirmées « Hure », un mot de la langue Shona qui signifie prostituée. Le débat au cours du symposium portait sur le fait que les hommes politiques ne sont pas victimes de ce même traitement inacceptable. Rhoda Sekgororoane, venant de Emang Basadi et du parti politique, Botswana Movement of Democracy (BMD) a expliqué comment elle peut s'identifier dans le harcèlement de Clinton en ligne, notamment avec l'accent mis sur son âge. « Pour guelgues raisons, la perception fait croire que ce sont nous les femmes qui vieillissons apparemment plus vite que les hommes politiques. » Sekgororoane s'est rappelée comment elle avait été raillée par quelques hommes au cours d'une discussion de groupe sur WhatsApp, « Rentre chez toi si non, on va te manger », l'ont-ils averti. Cette femme politique a expliqué comment elle avait failli quitter la scène politique à cause de la négativité provenant des réseaux sociaux à son encontre. « Re lapile bagaetsho! Nous avons déjà perdu deux qui étaient en lice pour le scrutin de 2019. Je ne sais pas comment nous arriverons un jour à augmenter la représentation féminine au parlement, » a déclaré Sekgororoane. Theresa Mmolawa, une autre membre de l'opposition ici au Botswana avait également soutenir le sentiment général que le harcèlement en ligne décourage les femmes politiques et permet à leurs collègues, hommes de dominer la scène :

{{

La société nous forgent à croire que les hommes les seuls leaders capables. Nous devons être éduquées, les femmes ne devraient pas être intimidées à se présenter aux élections.

>>

Sekgororoane. Theresa Mmolawa

Gomolemo Rasesigo, venant de Gender Links Botswana avait également joint sa voix aux autres pour faire savoir qu'elle était du même avis, que cyberharcèlement est une autre manière d'intimider les femmes, « Mais nous ne pouvons pas fuir les réseaux sociaux, » a indiqué la féministe. Selon l'une d'elles, les candidates ne peuvent se passer des réseaux sociaux lors des campagnes vu que les médias numériques se veulent un atout qui permet d'atteindre des potentiels électeurs et d'informer le public sur les différentes femmes politiques. Rasesigo a ajouté que les femmes doivent donc renforcer leurs capacités en vue de l'utilisation des réseaux sociaux, et qu'il est toujours crucial de soutenir les acteurs et institutions de la société civile dans l'autonomisation des femmes de tous les partis politiques.

D'autres femmes parlementaires de la localité ont partagé leurs expériences sur les réseaux sociaux. Une élue du Lesotho qui a été députée depuis 2001, et dont le mari est également député a révélé comment les réseaux sociaux ont failli diviser sa famille, « L'intimidation en ligne est une menace majeure à la famille.

Mon mari et moi, nous avons subit le courroux de cette intimidation. C'est grâce à ma foi en Dieu que je tiens toujours. » L'élue du Lesotho a expliquée que c'est des foules de gens avec mission de ternir l'image de tous leurs adversaires politiques qui passent le temps à les intimider, « Je me demande quel est l'avenir de notre communauté? Nos enfants sont également humiliés. Nous devons rentrer aux fondamentaux de l'humilité." Une élue du Free State en Afrique du Sud a fait observer que respecter la discipline du parti aux dépens de l'intérêt général s'avère un autre facteur qui alimente ces flammes. Elle a aussi rappelé aux femmes que si elles ne se soutiennent pas les unes les autres, personne d'autre ne le fera et « c'est même plus pathétique quand la cyberintimidation se passe entre femmes ou émane d'autres sœurs qui de fois sont toutes déterminées à prendre parti pour leurs maris au détriment d'autres femmes politiques." L'élue de Kwazulu Natal a partagé son observation selon laquelle les femmes dans les institutions des enseignements supérieurs sont ciblées par ces abus en ligne, des femmes qui, selon elle, continuent de souffrir en silence et qui finissent par se suicider.

{{

Entant que femmes parlementaires, nous avons une grande responsabilité d'offrir à ces éducateurs une plateforme pour dialoguer.



Kwazulu Natal

Dans cette région, des pays tels le Zimbabwe, l'Ouganda, le Kenya et le Botswana ont adopté, modifié ou élaboré une législation pour lutter contre la violence liée à la technologie, y compris le cyberespionage, le Revenge Porn, la pornographie, et la les fausses nouvelles. Stella Moroka, du cabinet du Procureur Général du Botswana a expliqué que des dispositions nouvelles sont prises pour endiguer la cyberintimidation et le harcèlement y afférent. Moroka a aussi ajouté qu'il y a d'autres victimes des abus en ligne à l'exemple des femmes qui sont trafiquées sur les réseaux sociaux ainsi que des jeunes gens qui sont radicalisés et recrutés dans des réseaux de crimes organisés.

Les recommandations de la réunion comprennent :

- · L'adoption des lois et règlements pour criminaliser la cyberintimidation
- · La mise en œuvre et l'application de ces lois.
- · L'augmentation du nombre de femmes parlementaires afin que les communautés comprennent que la politique n'est pas un domaine masculin.
- · La mise sur pieds des programmes de soutien, de sensibilisation, d'éducation et de réadaptation des personnes touchées par les crimes en ligne.
- · L'application des Principes directeurs des Nations-unies sur le Commerce et les Droits de l'homme relatifs aux médias sociaux.
- · La sensibilisation des communautés, particulièrement celles des sociétés patriarcales.

https://genderlinks.org.za/news/cyber-bullying-an-emerging-threat-to-female-leadership/

LE KIT DE SAFE SISTERS





https://safesisters.net/

Safe Sisters est un programme de bourses à l'intention des femmes défenseur des droits de l'homme. iournalistes ou travailleur dans les médias, et activistes qui les forme à comprendre et à relever les défis de sécurité numérique auxquels elles sont confrontées dans leur lieu de travail et dans leur vie quotidienne. À travers une combinaison de l'autoformation, de la pratique à outil, du mentorat, des ateliers, des échanges entre pairs, et de petits financements, ces associations des femmes feront front commun contre les défis numériques les plus urgents qui empêchent les femmes de vivre ou de rester en ligne en toute sécurité. C'est déjà assez difficile d'être un défenseur des droits de l'homme sans avoir à s'inquiéter de notre technologie qui nous trahit. Il est d'ailleurs difficile de s'attendre à ce que, tout le monde prenne les mesures nécessaires pour éviter les virus, la perte des fichiers importants, l'espionnage, le piratage informatique, le chantage, usurpation des comptes, et d'autres urgences numériques inopportunes.. De surcroît, les femmes défenseurs des droits de l'homme sont surtout victimes de cyberharcèlement et cyberintimidation. L'Afrique de L'Est a besoin d'une lique de femmes technologues travaillant au sein de la société civile et capables de de donner des conseils appropriés et soutenir les personnes confrontées à ces défis de haute technologie. Et voici exactement ce que nous espérons créer par l'entremise de Safe Sister!

Téléchargez le Kit deSafe Sisters :

https://safesisters.net/wp-content/uploads/2019/04/Safe-Sister-Guide-revised.pdf

Le contenu de Safe Sisters : Internews. Des images Safe Sister par Politique Merci Haley Slafer



LE RÔLE DES INITIATIVES DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La société civile joue un rôle capital dans la facilitation de la protection et la promotion des droits de l'homme - même dans des contextes où ça pourrait ne pas être au centre de leur mandat. Leurs activités peuvent être essentielles pour lutter contre les discours haineux étant donné qu'elles offrent un cadre propice à l'interaction formelle et informelle entre des personnes d'origines similaires et diverses, et des plateformes à partir desquelles des individus peuvent exercer la liberté d'expression et lutter contre l'inégalité et la discrimination.

Au niveau local, national, régional et international, des initiatives de la société civile sont parmi les initiatives les plus innovatrices et efficaces pour suivre et répondre aux incidents d'intolérance et de violence, ainsi que dans la lutte contre les « discours haineux ».

Les initiatives de la société civile sont souvent conçues et mis en œuvre par des individus et des communautés les plus affectées par la discrimination et la violence, et offrent des occasions exceptionnelles pour communiquer des messages positifs et sensibiliser le public ainsi que pour suivre la nature et l'impact de la discrimination. Assurer l'existence d'un environnement sûr et prospère pour le fonctionnement de la société civile est également crucial.

Le Rôle des Organisations de la Société civile et des ONG internationales

Les Organisations de la Société civile (OSC) les Organisations non gouvernementales (ONG) et les Organisations internationales (OI) sont des partenaires solides du gouvernement dans la prévention et la lutte contre le discours de haine et l'extrémisme violent

- · Initier ou intensifier des échanges interculturels entre les habitants de différentes régions du pays et les populations d'autres pays qui ont subit l'effet du discours de haine afin qu'ils puissent partager leurs expériences diverses et les leçons apprises.
- · Les ONG peuvent surveiller les médias afin de répertorier les incidents du discours de haine, tout en les utilisant pour répondre aux cas spécifiques du discours de haine et faire avancer la lutte contre la discrimination et les crimes haineux.
- · Une entrave significative aux investigations menées par les forces de sécurité sur les discours haineux

est le manque de formation sur les aspects techniques dans l'identification de l'auteur de l'acte et du domaine des sites ainsi que de l'auteur du contenu. Les OSC, ONG et les OI pourrait arriver à combler ces lacunes lors des investigations tout en fournissant l'expertise technique pour la formation des officiers de police et d'autres acteurs gouvernementaux travaillant pour la consolidation de la paix. Ces organisations peuvent aussi jouer un rôle majeur en offrant une formation et en fournissant des matériels didactiques pour lutter contre le discours de haine en ligne et sur les médias sociaux.

- · Des sites web avant pour mission la propagation de discours haineux ont été fermés grâce aux ONG. Elles l'ont aussi fait par des interventions directes auprès des fournisseurs de services et des institutions gouvernementales et en menant d'actions juridiques.
- · Les ONG ont réussi à convaincre les auteurs en ligne, des propriétaires ou fournisseurs de services Internet de fermer des sites haineux et d'enlever des expressions discriminatoires, particulièrement dans les pays où il existe des lois contre le discours de haine. S'agissant du Cameroun où il n'existe aucune législation contre le discours de haine, les ONG peuvent travailler avec les agences gouvernementales et les fournisseurs de services Internet (Camtel, MTN, etc.) ainsi que les médias sociaux (Facebook, WhatsApp, Instagram, Twitter, etc) afin de modérer ou de proscrire l'emploi de certaines expressions langagières dans le contexte camerounais.
- · Ces Organisations pourraient travailler avec les agences gouvernementales et intergouvernementales dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques délibérées par l'entremise du sports, des tournois culturels et des activités pédagogiques telles que le quiz et les concours de rédaction entre différentes régions du pays pour promouvoir la cohésion entre les différents groupes culturels au Cameroun.
- · L'organisation d'une campagne de sensibilisation rigoureuse sur tout le territoire national à l'attention de divers groupes allant des étudiants, des commerçants et des femmes commerçantes communément appelé Bayam sellam aux employés du secteur privé, aux associations traditionnelles et religieuses ainsi qu'aux agences de sécurité. Cette campagne de sensibilisation devrait comprendre des messages en faveur de la promotion de la cohésion entre différentes groupes dans le pays. Elle devrait se servir de tous les moyens de communication en ligne et hors-ligne et faciliter la création du contenu par le biais de la musique, la comédie, la poésie, le film, les œuvres d'art, etc.

Les Recommandations sur le Discours de haine et le conflits violents au Cameroun Un Rapport du Local Youth Corner Cameroon, 2019



PANAFRITIVISME

Par James Wamathai

Il y a de plus en plus de personnes qui accèdent à Internet en Afrique qu'en Amérique du Nord, en Amérique du Sud et au Moyen-Orient. On compte 525 millions d'internautes en Afrique, 447 millions en Amérique du Sud, 328 millions en Amérique du Nord, et 174 millions au Moyen-Orient. Avec une pénétration d'Internet située à près de 40%, il en ressort qu'un nombre significatif d'Africains sont en mesure d'accéder à une certaine forme d'Internet. La plupart de ces internautes accèdent à Internet par le portable. Selon une étude du Pew Research Center, les africains utilisent Internet pour rester en contact avec la famille et les amis, avoir accès à l'actualité politique, et pour s'informer sur les services et l'état du Gouvernement. Ils l'utilisent également pour avoir accès au divertissement, postuler aux emplois et faire des achats en ligne. À l'instar des autres régions du monde, l'Internet a permis l'accès rapide et l'échange de l'information sur le continent. L'Internet a assuré la démocratisation du flux de l'information sur un continent où l'accès à un tel contenu était limité dû soit au sous-développement des infrastructures, soit au coût tout simplement. À travers ce moyen, les Africains sont en mesure non seulement de recevoir de l'information mais également de la commenter et d'échanger leurs points de vue. Internet a ainsi facilité la promotion de la liberté d'expression.

Pourquoi la Promotion de la Liberté d'expression est-elle importante ?

Dans le passé, il s'avérait difficile aux citoyens Africains d'avoir accès à une plateforme pour pouvoir partager leurs pensées et opinions publiquement. Il s'agissait du fait que les médias existaient en nombres D14

insuffisants et n'étaient pas accessibles à tout le monde. De nos jours, grâce à l'accès à l'Internet, les africains sont en mesure de partager des opinions et des conversations non-censurées sur leurs vies quotidiennes, la politique, et autres préoccupations. Internet a été créé un espace sécurisée pour la libre expression non seulement pour les citoyens ordinaires mais également pour les artistes et les activistes. Ces échanges sont partagés sur diverses plateformes, dont : Facebook, Twitter, Instagram, WhatsApp et ainsi que les blogs. Le contenu partagé comprend, des faits divers et sociaux de tous les jours, mais c'est le commentaire social des questions de gouvernance qui est à noter. Grâce à ces plateformes, les citoyens ordinaires sont en mesure d'exprimer leurs opinions sur diverses questions de gouvernance. Cette situation a donné lieu à l'apparition des leaders d'opinions en ligne qui étaient soit des bloqueurs, soit des personnalités influentes. Cet activisme numérique a été capital dans le maintien du gouvernement sous contrôle. Les gouvernements africains n'avaient pas prévu qu'Internet permettrait à leurs citoyens de s'exprimer et donc avaient été surpris par l'avènement de la liberté de penser de leurs citoyens. Ils avaient également constaté qu'ils ne pouvaient pas la contrôler de la même manière qu'ils avaient eu à appliquer les lois et règlements pour museler les médias traditionnels. Essentiellement, l'activisme numérique les avait mis mal à l'aise. Ce qui va à l'encontre du droit à la liberté d'expression qui est garantie par la plupart des Constitutions africaines. La plupart des Constitutions précèdent Internet, mais les arguments avancés sur ce sujet suggèrent que nous devrions jouir des mêmes droits en ligne qu'hors-ligne. Afin de surveiller l'espace numérique et d'intimider les citoyens pour qu'ils ne publient pas des critiques contre l'État, les gouvernements Africains ont commencé à appliquer les lois de manière obscure dans le but de faire taire leurs critiques en ligne. Ceux qui se sont retrouvés en difficulté de la sorte comprennent le bloqueur mauritanien, Mohamed Ali Abdel Aziz; le blogueur kényan, Anthony Njoroge; le blogueur Nigérian, Emenike Iroegbu et le fondateur de Jamii Forum de la Tanzanie, Maxence Melo. Ils partagent le même sort, car ils ont offensé les hommes forts dans le gouvernement et devaient être intimidés à temps. La logique étant de dissuader les autres qui pourraient s'aventurer sur le même chemin. Les gouvernements africains se sont vite adaptés à la réalité de lutte contre la violence en ligne tout en promulguant des nouvelles législations particulièrement ciblant des créateurs du contenu en ligne. L'Ouganda avait promulgué une loi en 2010 dénommée « Loi sur l'usage abusif de l'informatique » (Computer Misuse Act) qui dispose des infractions y compris le cyberharcèlement et la communication déplaisante. Plusieurs activistes en ligne ont été inculpés de ces infractions par le gouvernement ougandais. Tout récemment, une enseignante de l'université Makerere et militante des droits de l'homme, Stella Nyanzi a été reconnue coupable du cyberharcèlement après avoir rédigée une publication sur Facebook dans laquelle elle avait traité le président d'« une paire de fesses » et la première dame d'une « tête vide ». Plus tard, elle avait eu à rédiger un poème déplorant le fait que la défunte mère du président ne l'avait pas avorté. En janvier 2020, le prix PEN de la Liberté d'expression lui a été décerné. Toutefois, elle est toujours en prison et est actuellement en train de faire appel de sa déclaration de culpabilité.

Des litiges ont été déposés à point nommé pour s'opposer à certaines de ces lois qui se veulent une menace à la liberté d'expression et aux autres droits en ligne. En mai 2016, trois organisations de la société civile au Nigeria, à savoir : Media Rights Agenda, Paradigm Initiative and Enough Is Enough Nigeria ont saisi la justice pour contester la constitutionnalité des articles 24 et 38 de la Loi sur la Cybercriminalité (Cybercrimes Act) de 2015. Selon le Directeur des programmes du Paradigm Initiative, Tope Ogundipe, « il est nécessaire de rappeler ici que l'article 24 de la Loi sur la Cybercriminalité porte sur la traque furtive en ligne et a été appliqué à plusieurs reprises pour harceler et torturer les journalistes et les critiques. Il s'agit sans doute de la disposition la plus dangereuse contre la liberté d'expression, d'opinion, et d'information. L'article 38 dispose des responsabilités du fournisseur de services vis-à-vis la sauvegarde des données et contient des dispositions dont nous que nous considérons comme étant trop vague et anticonstitutionnel à la limite ». Les Gouvernements ne se servent pas de ces lois uniquement dans le but de réprimer les contestations. Une autre tactique généralement utilisée de plus en plus s'agit de la coupure d'Internet ou du blocage de certains sites Web et des plateformes de médias sociaux. En 2018, le Tchad avait bloqué l'accès sur Facebook, Twitter et WhatsApp, entre autres. ces plateformes ont été bloquées à la suite d'une conférence nationale ayant recommandé une modification de la Constitution, afin de permettre au Président Idriss Deby de rester au pouvoir jusqu'en 2033. Les critiques du Président avaient réussi à se mobiliser grâce aux plateformes de médias sociaux et le Gouvernement les avait considérés comme une menace, raison pour laquelle les restrictions ont été imposées. En janvier 2019, Internet Sans Frontière (Internet Without Borders), une organisation que l'objectif est de défendre les droits numériques en Afrique et ailleurs, avait lancé une campagne contre les restrictions d'Internet au Tchad. Les créateurs de contenu africains ont été surpris par une série d'agression du Gouvernement et il se devait de faire quelque chose. Des organisations telles que le CIPESA se sont mobilisées pour le suivi et la promotion des

libertés dans quelques pays africains. L'organisation a œuvré pour la promotion des lois et règlements sur l'amélioration de la liberté d'expression, des droits de l'homme et d'accès à l'information en ligne. v compris la publication du rapport sur l'État annuel d'Internet en Afrique. Elles ont aussi accueilli la conférence du Forum annuel sur la Liberté d'Internet en Afrique qui rassemble divers acteurs du domaine de droits numériques en Afrique. En 2017, une page Facebook Sud-soudanaise dénommée « Aweil Eye » avait publié le lien d'un article annonçant l'assassinat du Président Salva Kiir. C'était de l'intox, mais d'aucun ont cru à coup d'État militaire, créant ainsi une panique générale. Il a fallu que le Président fasse une sortie pour publiquement démentir cette fausse information. Cette tendance avait pris l'appellation la plus vulgaire de fake news après les élections de 2016 au Etats-Unis. Fake news est défini comme étant des « fausses histoires à la peau de l'actualité, propagées sur Internet ou par d'autres médias, créées le plus souvent pour influencer les opinions politiques ». Sur le plan historique, les fausses nouvelles ont atteint des proportions alarmantes à cause des élections, même avant qu'on utilise cette expression pour y faire référence. À la suite du scandale de Cambridge Analytica, il s'est avéré que cette entreprise britannique spécialisée dans le « Big Data » avait interféré dans les élections au Kenya, au Nigeria et en Afrique du Sud. Au Nigeria, un milliardaire avait payé 2,8 millions de dollars à Cambridge Analytica pour l'exploitation des données compromettantes sur Muhammadu Buhari, alors candidat à l'élection présidentielle, faisant partie d'une campagne de diffamation. Les e-mails contenaient d'informations sur la santé et les dossiers médicaux de Buhari. La question sur des fausses nouvelles a occasionné la nécessité de sensibiliser le public à l'utilisation des médias. Un élément crucial afin que le public soit en mesure d'acquérir des compétences qui leur permettront d'utiliser les médias avec précaution, ce qui les protégera contre la manipulation par des faux récits. En ce qui concerne les médias numériques, il existe déjà la possibilité d'introduire le contrôle et la vérification des faits dans ce métier. Il s'agit là d'une technique utilisée par les médias traditionnels depuis un certain temps, et qui a été essentiellement adaptée à l'ère Internet. Les organisations telles que Pesa Check du Kenya et Stop à l'Intox du Cameroun ont contribué à démystifier les fausses nouvelles et les théories du complot sur Internet. D'autres, telles que l'UNESCO, le Bloggers Association of Kenya (BAKE), le Bloggers of Zambia et #defyhatenow sont engagées dans la formation des créateurs de contenus en ligne sur le contrôle et la vérification. L'impact global est la réduction de la propagation des fausses nouvelles étant donné que les créateurs de contenus en ligne possèdent désormais les compétences nécessaires à la vérification rapide de l'actualité. Cependant ; tous les citoyens qui fréquentent Internet doivent consommer et partager le contenu médiatique en faisant la même lecture critique.



OUELLE EST LA VOIE À SUIVRE?

Dans les milieux des droits de l'homme, on a l'habitude de plaisanter que les gouvernements et les dirigeants africains sont membres du même groupe WhatsApp, raison pour laquelle ils ont tendance à appliquer les lois et politiques similaires. Il y a lieu pour les acteurs de la scène des droits numériques menant leurs activités dans les différents pays du continent de faire la même chose que leurs Gouvernements. Cela signifierait qu'ils choisiraient des tactiques d'activisme numérique qui fonctionnent dans un pays et les mettent ensuite en œuvre dans un autre pays qui connaît des difficultés similaires. C'est important parce que différents acteurs peuvent être en mesure de partager leurs compétences et expériences afin que les autres puissent leur emboîter le pas dans l'application de ces bonnes pratiques dans leurs propres pays.



L'ASSOCIATION DES BLOGUEURS DU KENYA (BAKE)

La Bloggers Association of Kenya (BAKE) est une association locale de blogueurs et créateurs de contenus kényans dont le but est d'encourager la création de contenus en ligne et la liberté d'expression au Kenya. Le BAKE connecte des blogs dans tous les domaines d'intérêt et d'expertise au Kenya. Elle a été fondée en 2011 à la suite d'une série de délibérations sur la création et la consommation de contenus en ligne au Kenya. BAKE est leader en matière de questions sur le numériques au Kenya. BAKE est un pionnier dans le domaine des droits numériques en Afrique, ayany organisé plusieurs activités, notamment les BAKE Awards qui reconnaissent les efforts exceptionnels de divers créateurs de contenus, les formations

numériques où ils forment les nouveaux créateurs de contenus et offrent des cours de recyclage aux créateurs de contenu chevronnés, le Kenya Monitor Site et iFreedoms Kenya, un programme qui promeut les droits de l'homme et des médias en ligne au Kenya. BAKE travaille par l'entremise de la documentation des évènements d'envergure (des menaces, des événements, de la législation, des cas majeurs) en ligne et dans notre rapport annuel, des litiges d'intérêt général, de l'intervention politique, du plaidover et de la formation. L'iFreedoms Kenya fait entendre les voix des journalistes citoyens sur la liberté d'expression et l'engagement, se sert de l'art et de la culture pour assurer la promotion des droits d'Internet (l'artivisme) et continuer à documenter les menaces liées à l'accès à la vie privée et à elle la sécurité en ligne en Afrique de l'Est.

L'EVOLUTION DU BLOGGING

Par Lolyne

Le Blogging a connu une évolution considérable depuis la mise en ligne du premier billet. De nos jours, c'est devenu une partie intégrante de notre vie quotidienne à la fois sur le plan personel que professionel. La quasi-totalité de ce que nous lisons en ligne aujourd'hui provient des blogs. Cela va de la réparation d'un téléphone à la rédaction d'un CV professionnel, en passant par la cuisine des spaghettis et même la facon d'embrasser. Le blogging que nous faisons aujourd'hui est différent de celui que nous avons connu il y a de cela dix ou quinze ans. Le blogging tout comme les êtres humains est entrain d'évoluer. L'art de rédiger, les styles et même l'usage des blogs changent. Voici un tableau chronologique de l'avènement du blogging et des évolutions qui nous permettent d'en profiter aujourd'hui.

https://www.blog.bake.co.ke/2019/12/04/the-evolution-of-blogging/

BAKE INTRODUIT UN MEMORANDUM PORTANT REJET DU PROJET DE LOI RELATIF A L'INSCRIPTION DES BLOGUEURS ET RÉSEAUX SOCIAUX Par Lolyne

Le Forum de la participation citoyenne sur les propositions de loi relatives aux blogging et réseaux sociaux dans le cadre du Kenya Information and Communications (Amendment) Bill (KICA) s'est tenu lundi à mairie, où le public avait la possibilité de présenter leurs contestations officielles auprès du Comité de l'Information, de la Communication et de l' Innovation à l'Assemblée nationale du Kenya. Le projet de loi en contestation, soumis par le Député du Malva, Moses Injendi, envisage la modification de la Loi KICA portant la prise des mesures rigoureuses dans la régulation des réseaux sociaux. Ce projet de loi exige que tous les administrateurs des groupes Facebook et WhatsApp soient enregistrés auprès du au Conseil de Communication (Communication Authority) avant la mise en place de tout sur les réseaux sociaux. La loi prévoit également que les utilisateurs et administrateurs de groupes qui qui autorisent un contenu offensant sur leurs plateformes seront emprisonnées pour une durée n'excédant pas un an, sous peine d'une amende de 200 000 (ksh) shilling Kényan. Le président du comité, William Kisang avait déclaré que le projet de loi. KICA allait à l'encontre de la liberté d'expression, de la vie privée, de la liberté de croyance et d'opinion telles qu'inscrites dans la Constitution. Le Député désigné, Godfrey Osoti avait également ajouté que ce projet de loi était inconstitutionnelle parce qu'elle violait le droit à s'exprimer et à la vie privée. « Le comité serait entrain de faire la navigation à vue en délibérant sur une loi qui se veut déjà anticonstitutionnelle », a-t-il déclaré. Des organisations, parmi lesquelles la Bloggers Association of Kenya (BAKE), le Kenya union of journalists (KUJ), le ICT Action Network (KICTANET), l'Amnesty International (Al-Kenya) et le Lawyers hub Kenya, ont conjointement lancé l'appel au rejet de ce projet de loi dans sa totalité. BAKE et le KUJ ont conjointement introduit un mémorandum portant modification de la loi KICA de 2019 intitulé « Anticonstitutionnel et Inacceptable. » Dans notre déposition, nous avions réitéré que l'article 19 (3) de la Constitution reconnait que les droits et libertés fondamentales ne sont pas octroyer par l'État. L'État n'a pas le droit d'interférer ou d'émettre une prescription quant à la manière dont un droit devrait être exercé.

~

En conformité aux dispositions de la Loi, il est évident que la régulation visée porte l'introduction d'un régime de souscription et d'octroi des licences aux plateformes de réseaux s sociaux et blogs.

En plus, l'État envisageait de collecter et d'avoir accès aux données des utilisateurs issues de ces plateformes si le besoin se fait sentir. Les plateformes de réseaux sociaux et les blogs sont des forums de débat public pour les civils dans un cyberespace. Elles sont à caractère interactif et v accéder est une question de volonté personnelle faisant qu'elles ne soient disponibles que sur demande/invitation. Ainsi donc, au 21e siècle, toute tentative d'ingérence dans les réseaux sociaux va directement à l'encontre de la liberté d'expression. Toute régulation des réseaux sociaux et de la blogosphère doit donc être en conformité avec la Constitution, et on doit prendre en considération le fait que la liberté d'expression, la bonne gouvernance et les droits de l'homme sont au cœur même de la démocratie, comme l'indique le mémorandum... Dans leur déposition, le KICTANET a aussi qualifié le projet de loi d'inconstitutionnelle et a réitéré qu'elle devait être rejetée, car elle a « des ramifications dévastatrices sur la souveraineté du peuple, la suprématie de la constitution et la démocratie en général ». « Le KICA n'est pas censé s'occuper du contenu, il est censé s'occuper des systèmes. Il s'agit d'une loi rétrograde qui porte atteinte à la liberté d'expression et de pensée », a déclaré Demas Kiprono, Avocat du droit Constitutionnel et des droits de l'homme auprès d'Amnesty International au Kenya. Monsieur Kisang a conclu qu'ils enverront un rapport à l'Assemblée nationale l'exhortant rejeter ce projet de loi. Cependant, il a prescrit la prudence au public dans l'utilisation des réseaux sociaux et l'a exhorté d'être responsable dans leurs entreprises.

https://www.blog.bake.co.ke/2019/11/14/bake-submits-memorandum-to-have-bloggers-and-socialmedia-registration-bill-shelved/

La documenttion:

KICA Amendment Bill - KUJ & BAKE Memorandum Kenya Information and Communications (Amendment) Bill, 2019

VOS DONNEES VALENT DE L'OR AUX ANNONCEURS

Par Vallary Lukhanyu

Des applications telles que WhatsApp, Facebook et la prolifération des applications de prêts financiers entre autres ont rendu obligatoire l'accès aux données des utilisateurs. Il s'agit des photos, des contacts, d'emplacement, des messages et des données personnelles de l'utilisateur. S'agissant des applications, où vont les données des utilisateurs? Des utilisateurs affligés ont, à plusieurs reprises, raconté sur les médias sociaux des incidents qu'ils ont vécu après avoir partagé leurs données personnelles avec les développeurs d'applications qui auraient dû collaborer avec les fraudeurs. Ces arnaqueurs finissent par les escroquer des objets de valeur, surtout de l'argent. D'autres utilisateurs ont raconté que leurs contacts étaient souvent ciblés parce qu'ils n'ont pas respecté le délai de remboursement de leurs prêts comme convenu avec leurs créanciers. Tout récemment, dans un sondage médiatique par l'un des groupes Facebook notoires au Kenya, plusieurs utilisateurs ont raconté leurs expériences avec l'application de prêt financier qui appelait leurs amis, collègues et relations dès qu'ils ont failli à la promesse de rembourser leurs prêts à temps; une indication de violation des données. Au moment de l'installation de ces applications, les clients ont souvent l'assurance de la protection de leurs données. Une fois l'accès accordé, c certaines entreprises violent cet accord et soumettent ensuite les clients à des pirates informatiques et à d'autres menaces d'insécurité. En étudiant un article par medium.com sur la confidentialité des données, il est surprenant de constater qu'il existe des raisons valables pour lesquelles ces applications demandent obligatoirement d'avoir accès aux données.

La plupart de ces données sont vendues aux annonceurs afin qu'ils nous séduisent avec leurs produits. Un acte qu'ils ne dévoilent jamais aux utilisateurs qui sont religieusement honnêtes. Apparemment, les données de localisation sont un joyau pour les annonceurs. Elles offrent une lecture compréhensive de nos habitudes en ligne et hors-ligne. Par exemple, si vous aimez faire des achats dans des bars restaurants en ligne, les annonceurs sont en mesure de maitriser vos tendances et à l'avenir, ils utiliseront ces données pour vous vendre le café. Aussi incroyable que cela puisse paraître, nous avons sponsorisé des tonnes d'agences de publicité avec nos données. Ces mêmes données dont nous avons d'une manière inconsciente laissé accessibles aux développeurs d'applications sans plus y réfléchir..

Une Étude de Money.com et Facebook

https://www.blog.bake.co.ke/2019/08/20/do-you-know-your-data-is-an-advertisers-precious-stone/

ABC

L'Association des Bloqueurs du Cameroun

L'Association des Bloqueurs du Cameroun, en abrégé « ABC », est née de la volonté des bloqueurs camerounais de se réunir en une seule et même communauté. C'est ainsi qu'une assemblée générale constitutive s'est tenue à Yaoundé, les 12 et 13 août 2017. A l'issue des travaux, les statuts et le règlement intérieur de l'association ont été adoptés et le premier bureau exécutif a été élu. http://bloqueurs.cm/ L'ABC et #defyhatenow Cameroon forment sur la vérification des faits en ligne

http://blogueurs.cm/labc-et-defyhatenow-cameroon-forment-sur-la-verification-des-faits-en-ligne/



PROCHAINES ETAPES: LE RÔLE DES MEDIAS ET **DES JOURNALISTES**

Ouand les médias sont utilisés convenablement, ils peuvent faciliter la promotion des droits de l'homme. la lutte contre la violence, l'esprit de confiance et la réconciliation des groupes en conflit. Toutefois, ils peuvent également alimenter les tensions, l'intolérance et la haine s'ils ne sont pas utilisés correctement. Les médias Camerounais ont une grande influence sur la crise qui servie actuellement dans le pays et peuvent toujours contribuer d'une manière significative à combattre la propagation des discours de haine en ligne et hors ligne.

- · Les médias devraient créer un environnement dans lequel la conviction pourrait être cultivée. C'est-à-dire, en fonctionnant pas comme des acteurs qui font les reportages des histoires haineuses mais plutôt en les abordant d'une manière critique, en assurant la prise de conscience et en prônant la diversité. Ainsi, il est important que les médias soient indépendants du Gouvernement.
- · Les journalistes devraient augmenter la disponibilité des programmes de télévision pour la production du contenu sur des narratives parallèles et nouvelles à diffuser sur les Médias nationaux et internationaux.
- · La mise en place d'une plateforme pour le Suivi et l'évaluation dans les salles de rédaction afin d'assurer le suivi des tendances du discours de haine, compiler des reportages et attirer l'attention des institutions clés et de la société civile.
- · Former des journalistes en reportage sensibles aux conflits.
- · L'organisation d'une campagne de sensibilisation rigoureuse à travers tout le territoire national à l'attention de divers groupes d'étudiants, de commerçants et de femmes Bayam-Sellam, des employés du secteur privé, des associations traditionnelles et religieuses ainsi que des agences de sécurité. La campagne de sensibilisation devrait comprendre des messages en faveur de la promotion de la cohésion entre différentes groupes dans le pays. Cette campagne de sensibilisation devrait se servir de tous les moyens de communication en ligne et hors ligne et faciliter la création du contenu par le biais de la musique, la comédie, la poésie, le film, les œuvres d'art, etc.
- · Les médias peuvent aussi être des arènes du débat public, ce qui est nécessaire dans une société démocratique. Ces débats peuvent avoir un impact positif dans l'apaisement des conflits et la création d'un équilibre entre l'intérêt majoritaire et minoritaire dans la société.
- · Les médias devraient s'engager dans la lutte contre le préjudice et ses conséquences; s'opposer au préjudice au lieu de le propager.
- · Encourager les médias de publier des récits positifs sur des acteurs laïcs et religieux qui ont milité contre les narratives des extrémistes violents, de même que l'actualité et l'information sur des initiatives visant la promotion du respect et de la cohésion harmonieuse.

Les Recommandations sur le Discours de haine et le Confit violent au Cameroun Un Rapport du Local Youth Corner Cameroon, 2019